



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, 30 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière sucrière du 27 juin 2017

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière sucrière, réuni le 27 juin 2017 sous la présidence d'Éric Lainé, a été l'occasion d'évoquer la conjoncture économique à l'échelle française, européenne et mondiale et les enjeux du Brexit pour les filières sucre et éthanol.

Enjeux du Brexit pour les filières françaises sucre et éthanol

Le Conseil européen a officiellement autorisé la Commission à ouvrir les négociations avec le Royaume-Uni le 22 mai dernier pour sa phase de retrait de l'Union européenne. Ces négociations sont menées par la *Task force 50*, dirigée par Michel Barnier et David Davis pour le Royaume-Uni. Au terme de ces négociations, qui devraient durer 18 mois, un accord de retrait sera soumis à l'approbation du Parlement européen et au vote du Conseil européen à la majorité qualifiée renforcée, pour sceller la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne à partir de mars 2019. Le Conseil devrait procéder à une première évaluation de l'avancée des négociations en octobre prochain et pourrait alors autoriser la Commission à débiter les négociations sur le futur cadre de la relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation participe à l'élaboration de la position française, sous l'égide du Secrétariat général des affaires européennes rattaché au Premier ministre. L'expertise des enjeux par filière est en cours, appuyée par les débats dans le cadre des conseils spécialisés de FranceAgriMer. Les négociations s'annoncent complexes, dans un contexte institutionnel et géopolitique particulièrement tendu outre-Manche.

Outre les enjeux financiers du retrait du Royaume-Uni pour le budget de la PAC, le maintien des flux d'échanges et les accords commerciaux constitueront un volet important des négociations à venir.

Les flux en sucre et en éthanol entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, importateur net, sont loin d'être négligeables. Ces dernières années, la balance commerciale du Royaume-Uni avec le reste de l'Union européenne était déficitaire pour l'éthanol comme pour le sucre.

La mise en place de barrières tarifaires pourrait ainsi entraîner une déstabilisation du marché européen, avec le report de livraisons intra-européennes jusqu'alors destinées au Royaume-Uni vers les autres pays de l'Union européenne.

Dans le même temps, l'Union devra se prémunir face au risque de voir du sucre ou de l'éthanol de pays tiers, notamment du Brésil ou des États-Unis, rentrer sur son territoire via le Royaume-Uni. En effet, le Royaume-Uni pourra négocier seul des accords de libre-échange bilatéraux avec des pays tiers une fois sorti de l'Union européenne.

La Commission européenne entend également s'assurer que le Royaume-Uni parte avec sa part des engagements internationaux. Une vigilance particulière devra notamment être observée concernant la répartition des contingents négociés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce mais aussi hors OMC dans le cadre d'accords bilatéraux. 18 contingents concernent le secteur sucrier (dont la moitié établie dans le cadre de l'OMC) pour un volume total de 1,6 millions de tonnes. Concernant le bioéthanol, on dénombre 10 contingents, certes peu utilisés en 2016. La vigilance sera également de mise concernant les accords internationaux en cours de négociation (Mercosur et Mexique).

Conjoncture et situation des marchés sucriers

Les prix mondiaux du sucre ont fortement baissé depuis le début de l'année et cette tendance pourrait se poursuivre si la production mondiale de sucre dépasse la consommation en 2017/18, comme le prévoit l'ISO (*International Sugar Organization*) qui table sur une production de 178,5 millions de tonnes soit 3 Mt de plus que la consommation mondiale, après deux années de déficit.

Les prévisions de production sont bonnes au Brésil et le continent asiatique pourrait produire 8 Mt de sucre de plus qu'en 2016/17 en raison des hausses attendues en Inde et en Thaïlande. Par ailleurs, la chute du prix du pétrole à la mi-juin a affecté les cours des matières premières.

Le Brésil, premier fournisseur mondial de sucre durant les vingt dernières années, pourrait néanmoins perdre des parts de marché, sous l'effet de multiples facteurs : champs de canne vieillissants, investissements insuffisants dans les capacités de traitement, augmentation de la production d'éthanol pour le marché intérieur, fluctuations défavorables du prix du pétrole... Avec la suppression des quotas sucriers, l'Union européenne a une carte à jouer pour conquérir de nouveaux marchés à l'export.

Pour l'heure, les exportations vers les pays de la Méditerranée et le Moyen-Orient (Israël principalement, mais aussi Algérie, Égypte, Liban, Arabie saoudite, Koweït, Turquie) représentent la moitié du total des exportations de sucre blanc de l'Union européenne. Parmi les autres destinations phares, on note la Norvège et la Suisse mais aussi certains états de la CEI comme le Kazakhstan et la Russie ainsi que le Cameroun. Pour la campagne commerciale en cours, l'Union européenne a exporté plus de 500 000 tonnes de sucre blanc à des prix FOB oscillant entre 485 et 533 €/t, sur la période d'octobre 2016 à mars 2017.

Au vu de l'utilisation des contingents d'importation consentis à certains pays tiers (ACP-PMA, CXL, Balkans et Moldavie, TRQ des pays andins et d'Amérique centrale), les prévisions d'importations de l'Union européenne sont projetées à 2,94 millions de tonnes pour 2016/17, niveau proche de celui constaté en 2015/16.

Les épisodes de gel tardif dans le nord de l'Union européenne, notamment en Allemagne, auraient eu un impact limité sur le potentiel des rendements en betteraves pour la récolte 2017, selon la Commission européenne qui maintient à ce stade des prévisions de rendement dans la moyenne des cinq dernières années.

En France métropolitaine, les semis de betteraves pour la récolte 2017 ont été réalisés dans de bonnes conditions. L'état des cultures est correct en dépit d'un mois de mai particulièrement sec. Selon les premières estimations de surfaces, encore variables selon les sources, les semis couvriraient plus de 470 000 ha dont 450 000 ha environ destinés à la production de sucre.

Plan d'actions stratégique de la filière sucrière 2015-2017 : finaliser la mise en œuvre

Dans le cadre de son plan d'actions stratégique pour la période 2015-2017, le conseil a rappelé les actions restant à conduire pour permettre à la filière française de gagner en compétitivité et d'exporter dès la prochaine campagne, placée sous le signe de la fin des quotas. Il s'agit notamment d'améliorer la production de pulpe de betterave, de mieux la valoriser, de développer des marchés à l'export pour ce coproduit et de redonner de l'élan à la production d'éthanol de première génération. La filière a exprimé également sa vigilance concernant les négociations commerciales avec le Mercosur.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
